

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2024-36

SEANCE DU 09 juillet 2024

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 9 juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Jérôme FABRIS qui a donné procuration à Madame Brigitte MOT, Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il-elle a accepté.

Convocation : 05/07/2024

Délibération n°2024-36 : Lancement d'une étude pour la réalisation d'un plan de référence

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

* Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le territoire communal est soumis à de profondes et rapides mutations sous l'effet d'un développement démographique et économique soutenu dans le sillage de la métropole toulousaine. Cette tendance traduit certes une attractivité non démentie depuis de nombreuses années. Elle nécessite toutefois pour la puissance publique, notamment pour créer les conditions du maintien de la qualité de vie des habitants, d'anticiper et d'appréhender dans sa globalité ses implications en termes d'aménagement des espaces et de besoins en équipements de la population. Ce travail prospectif s'impose avec d'autant plus d'acuité que la dynamique territoriale s'inscrit dans un contexte de contrainte renforcée sur les plans tant budgétaire que réglementaire (objectif « zéro artificialisation nette », loi climat et résilience...).

A cet effet, il est proposé de faire réaliser une étude ayant pour objet la production d'un plan de référence formalisant une programmation urbaine pluriannuelle dans toutes les thématiques composant le développement du village : aménagement des espaces publics et qualité du cadre de vie, potentiel de l'accueil et de service dans l'enveloppe urbaine, réseaux (cahier des charges prévisionnel annexé). Concrètement, il s'agira pour le bureau d'études retenu à l'issue d'une consultation opérée sous la forme d'un marché en procédure adaptée (MAPA), après des phases d'élaboration d'un diagnostic et de proposition de scénarios d'aménagement, d'établir un véritable plan d'actions phasé et chiffré répondant aux enjeux identifiés.

La commune bénéficie dans cette démarche de l'accompagnement technique du CAUE.

Le délai d'exécution de l'étude est de 8 mois pour une enveloppe financière fixée autour de 45 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 16 voix « pour » :

APPROUVE le principe de la réalisation de l'étude pour la formalisation d'un plan de référence susmentionnée, selon les objectifs et modalités ci-dessus évoqués,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour conduire ladite étude et prendre toutes dispositions utiles à sa mise en œuvre.

Fait à Bessens, le 09/07/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

